

Département de la Haute-Savoie

\*\*\*\*\*

COMMUNE  
DE  
**LA BALME DE SILLINGY**

\*\*\*\*\*

**SERVICES TECHNIQUES**

13, Route de Choisy  
BP 44

74 331 LA BALME DE SILLINGY Cedex

\*\*\*\*\*

Téléphone : 04.50.68.87.33

**ARRETE DU MAIRE**  
**S.T. N° 2021.102 PR**  
**TECHNIQUES**

-----

Prorogeant l'arrêté provisoire ST 2021.70 PR

Prorogeant l'arrêté provisoire ST 2021.97 PR

Réglementant la circulation  
Route de Paris

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L2213-1, L 2213-2

VU le Code de la route et notamment son livre IV,

VU le Code de la voirie routière,

VU le code pénal, notamment ses articles L.131-13 et R.610-5,

Vu la demande formulée en date 02 septembre 2021 par les entreprises CECCON BTP dont le siège est sis avenue des Iles Prolongées 74000 ANNECY, SATP dont le siège est sis 4 rue du Pécloz – ZAE Rumilly Sud – 74150 RUMILLY, FAMY dont le siège est sis Zone Espace Leader – 19 rue de Moutti Sud – 74540 ALBY SUR CHERAN et ENERGY et SERVICES DE SETSSEL dont le siège est sis 1460 avenue Marcel Dassault 74370 ARGONAY, pour le compte du SILA, de GRDF, de ESS et de la commune.

CONSIDERANT les travaux de dévoiement des réseaux, il nécessite de proroger l'arrêté provisoire ST 2021.97 PR, prorogeant l'arrêté provisoire ST 2021.70 PR réglementant la circulation route de Paris dans sa partie comprise entre le numéro 25 route de Paris et la rue Colle Umberto jusqu'au **vendredi 29 octobre 2021 inclus**.

**ARRETE.**

ARTICLE 1 : Champ d'application

Les dispositions de l'arrêté municipal ST N° 2021.70 PR, prorogées par l'arrêté ST 2021.97 PR sont prorogées jusqu'au vendredi 29 octobre 2021 inclus.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux de la commune de la Balme de Sillingy, ainsi que les Services placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Balme de Sillingy,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Fier et Usse,
- Monsieur le Commandant du CSP d'EPAGNY,
- Monsieur le Chef de Corps du CPI de Sillingy,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur de Directeur de l'entreprise CECCON BTP,
- Monsieur de Directeur de l'entreprise SATP,
- Monsieur de Directeur de l'entreprise FAMY,
- Monsieur le responsable du chantier d'ENERGIE et SERVICES DE SEYSSEL,
- Monsieur le responsable du chantier du SILA,
- Monsieur le responsable du chantier GRDF,
- Monsieur de Directeur de l'opération SAFILAF,
- Madame l'architecte du cabinet TOMASINI,
- Monsieur le responsable du cabinet de maîtrise d'œuvre ATGT,
- Monsieur le CSPS du cabinet SOCOTEC,

chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Balme de Sillingy, le 30 septembre 2021

Le Maire,

Séverine MUGNIER

